



DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-02

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six janvier deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Christine LEDUN)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Laurent JACQUES)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – APPROBATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- Vu l' Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2023 relative au règlement budgétaire et financier,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2023 relative aux orientations budgétaires du Centre de Gestion pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du Bureau, qui rappelle que le projet de **budget primitif 2024** proposé à l'examen du Conseil d'Administration a été établi par référence aux réalisations de l'exercice 2023 connues au 1^{er} décembre 2023 ; Il tient compte, dans toute la mesure du possible, des éléments prévisionnels de l'exercice 2024 actuellement connus ou anticipés.

Caractérisé par une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 1,50% et des recettes de fonctionnement de + 5,19% par rapport au budget primitif 2023, ce projet a vocation à démarrer le rétablissement des équilibres financiers du CDG, conformément à la stratégie arrêtée lors du débat sur les orientations budgétaires 2024 (cf Conseil d'Administration du 27 novembre 2023).



BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		Par rapport au Budget 2023		Par rapport au Budget 2023
- Mouvements réels	9 028 463.00 €	+1.97 %	8 759 062.00 €	+5.23 %
- Mouvements d'ordre	264 686.74 €	-12.10 %	50 977.08 €	+0.12 %
Total mouvements 2024	9 293 149.74 €	+1.50 %	8 810 039.08 €	+5.19 %
Equilibre budget (Affectation partielle de l'excédent antérieur)			483 110.66 €	
Total	9 293 149.74 €		9 293 149.74 €	

La section de fonctionnement est présentée en déséquilibre de – 483 110.66 €,

Section d'Investissement	DEPENSES		RECETTES	
		Par rapport au Budget 2023		Par rapport au Budget 2023
- Mouvements réels	154 900.00 €	-78.48 %	25 732.00 €	-3.76 %
- Mouvements d'ordre	50 977.08 €	+ 5 458.93%	264 686.74€	+5.40 %
Total mouvements 2024	205 877.08 €	-71.30 %	290 418.74 €	+4.52 %
Equilibre budget	84 541.66 €			
Total	290 418.74 €		290 418.74 €	

La section d'investissement est présentée en suréquilibre de + 84 541.66€.



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2024, en dépenses et en recettes, sont les suivants :

A/ DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement, s'établissent à **9 293 150 €**.

Fonctionnement	Crédits totaux 2023	BP 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
011 - Charges à caractère général	1 332 069 €	1 256 745 €	-75 324 €	-5,65%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 968 749 €	6 852 323 €	-116 426 €	-1,67%
65 - Autres charges de gestion courante	548 640 €	914 395 €	+365 755 €	+66,67%
67 - Charges spécifiques	5 000 €	5 000 €	+0	+0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 131 €	264 687 €	-36 445 €	-12,10%
Total	9 155 589 €	9 293 150 €	+137 560 €	+1,50%

Madame UNDERWOOD rappelle qu'au regard de l'écart net constaté entre le budget 2023 et la prévision budgétaire 2024, soit

+ 137 560 €, il convient de mettre en exergue les éléments suivants :

- L'augmentation des coûts de fonctionnement du système informatique du Centre de Gestion, tant pour la partie structurelle que pour les différents logiciels utilisés par les services (hébergement et maintenance), notamment pour compléter la prévention contre les cyber-attaques.
- L'évolution de la masse salariale qui, en 2024, intègre l'effet en année pleine des départs et des recrutements d'agents intervenus en 2023, l'augmentation de +1,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à partir du 1^{er} janvier 2024 (décision du gouvernement) et de la prime de pouvoir d'achat, et une prévision prudente de la masse salariale des agents remplaçants.
- La somme de 390 605 € dédiée aux attributions de subventions aux collectivités faisant l'acquisition de solutions de cybersécurité, dans le cadre du dispositif France Relance.



➤ CHAPITRE 011 (CHARGES A CARACTERE GENERAL)

Fonctionnement	Crédits totaux 2023	BP 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
011 - Charges à caractère général	1 332 069 €	1 256 745 €	- 75 324 €	-5,65%

Ce chapitre représente **13.52%** de la section de fonctionnement, contre 14.15% en 2023 et 12.32% en 2022.

Madame UNDERWOOD précise que l'évolution de ce chapitre est due principalement :

- A l'augmentation des coûts de maintenance des applications informatiques (Comptabilité analytique, nouvelle infrastructure, révision du contrat de maintenance du logiciel de gestion de la médecine préventive ...),
- Aux nouvelles modalités de réalisation de la mission « Conseil en organisation », qui se traduisent par la suppression de transferts financiers avec le centre de gestion du Calvados,
- Aux coûts de fonctionnement du siège à Isneauville, détaillés dans le tableau ci-après.



- Coût de fonctionnement et de maintenance du siège

Compte	Objet	Crédits 2023	Crédits 2024
60611 – Eau	Fourniture eau	3 000 €	3 000 €
60612 - Electricité	Fournitures Electricité	60 000 €	70 000 €
60621 - Combustibles	Fournitures gaz	60 000 €	60 000 €
60631 - Fourniture d'Entretien	Produits d'entretien	1 000 €	1 000 €
60632 - Petit équipement	Petit équipement sanitaires	5 800 €	6 800 €
6068 - Autres matières et fournitures	Fournitures pour l'entretien du bâtiment (quincaillerie, matériaux etc. ...)	500 €	800 €
611 – Sous-traitance	Prestation Collecte déchets	1 000 €	1 500 €
6135 - Locations mobilières	Bac récupération papier	230 €	230 €
	Fontaines à eau	2 100 €	2 100 €
Sous total 6135- locations mobilières		2 330 €	2 330 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	Entretien espaces verts	12 000 €	12 000 €
	Entretien des terrasses	1 000 €	1 000 €
	Divers	7 000 €	7 000 €
Sous total 61521 - entretien et réparation bâtiments publics		20 000 €	20 000 €
6156 - Maintenance	Maintenance Portes automatiques	1 000 €	1 000 €
	Maintenance vidéosurveillance	2 400 €	2 400 €
	Maintenance SSI et désenfumage	1 250 €	1 250 €
	Maintenance Ascenseur	3 600 €	3 600 €
	Maintenance Portail, barrière et portes de garage	1 900 €	1 900 €
	Maintenance Onduleurs	1 200 €	1 250 €
	Maintenance armoire Kardex	800 €	800 €
	Maintenance Rayonnage archives	1 020 €	1 200 €
	Maintenance Contrôle des installations	5 300 €	5 500 €
	Maintenance Génie climatique	10 000 €	10 000 €
Sous total 6156 - Maintenance		28 470 €	28 900 €
6188 - Autres frais divers	Télésurveillance des bâtiments	1 000 €	1 000 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	Nettoyage des vitreries	2 300 €	7 200 €
	Nettoyage des locaux	53 000 €	52 200 €
Sous total 6283 – Frais de nettoyage des locaux		56 300 €	60 400 €
	TOTAL	238 400 €	253 230 €



Madame UNDERWOOD indique que sont recensés ci-après, les postes budgétaires les plus significatifs, afin de mieux appréhender les écarts enregistrés entre les prévisions 2024 et celles de 2023 (budget primitif + décisions modificatives) :

Article 6041 (Achat d'études) :

Compte	Objet	Crédits 2023	Crédits 2024
6041 - Achat d'études	Contrôle du contrat prévoyance 2020-2025		3 360 €
	Contrôle des contrats santé et prévoyance 2023-2028		9 960 €
	Assistance M.O. Projet SDE		5 000 €
	Assistance à la passation de marchés divers	2 000 €	
		2 000 €	18 320 €

- **Article 60612 (Electricité)** : le crédit inscrit à hauteur de **70 000 €** est supérieur de +16.67% à celui de l'année 2023 en prévision d'une possible hausse des tarifs durant l'année 2024 en fonction de la conjoncture internationale.

- **Article 60621 (Gaz)** : le crédit inscrit pour ce poste est de **60 000 €** pour l'année 2024. Il est équivalent à celui de l'année 2023. Le chiffrage est réalisé à partir de la proposition intégrée au marché d'exploitation de l'installation de chauffage, en tenant compte du prix actuel du gaz et de la poursuite des économies de consommation.

- **Article 60622 (Carburants)** : le crédit inscrit sur cet article (**30 000 €**) tient compte du niveau d'activité des services.

- **Article 6064 (fournitures administratives)** : le crédit porté sur cet article est inscrit à hauteur de **18 500 €**. Il est en diminution -4.15% par rapport au crédit 2023.

- **Article 60668 (Autres produits pharmaceutiques)** : le crédit passe de 8 800 € en 2023 à **14 000 €** en 2024, soit une augmentation de +59.09%. Cette prévision intègre l'achat de vaccins destinés aux agents des collectivités pour 6 000€

- **Article 611 (sous-traitance générale)** : le crédit porté sur cet article passe de 275 120 € en 2023 à **196 696 €** en 2024, soit une diminution de **-28.51 %** liée en grande partie au financement direct de la mission Conseil en organisation qui devient départementale.



611 – Sous-traitance générale	Objet	Crédits totaux 2023	Crédits 2024
	Hébergement logiciel Médecine	30 600 €	32 000 €
	Hébergement messagerie	8 400 €	0 €
	Hébergement logiciel Oodrive	3 500 €	2 100 €
	Hébergement logiciel MOOVAPPS - GED	3 300 €	4 740 €
	Hébergement logiciels divers (comptabilité, remplacement, site internet...)	6 770 €	4 200 €
	Cybersécurité	44 300 €	47 900 €
	Sauvegardes externalisées	0 €	5 720 €
	Sous total Informatique	96 870 €	96 660 €
	Marchés publics et divers	14 000 €	9 400 €
	CRET	33 000 €	35 000 €
	Conseil en organisation	90 000 €	- €
	Formation secrétaire de mairie	20 000 €	20 000 €
	Prestation conception communication	15 500 €	15 500 €
	Prestation recyclage papier	1 000 €	1 000 €
	Organisation concours	4 750 €	19 136 €
Total 611 - sous-traitance		275 120 €	196 696 €

- **Article 6132 (locations immobilières)** : le crédit porté sur cet article est inscrit à hauteur de **26 950 €** au budget 2024. Ce crédit comprend une provision de 15 000 € pour couvrir le coût de la mise à disposition de locaux décentralisés pour les visites médicales ainsi qu'une somme de 11 950 € destinée à la location de salles pour l'organisation de concours.

- **Article 61358 (autres locations mobilières)** : le crédit inscrit sur cet article s'élève à **14 010 €**. Il inclut notamment la location de matériel de visio-conférence pour un montant de 4 680 €, des fontaines à eau pour un montant de 2 100 € ainsi que la location d'un véhicule pour l'agent chargé de la mission « Conseil en organisation » pour une durée de 6 mois pour un montant de 3 000€.

- **Article 615221 (entretien et réparations sur bâtiments publics)** : le crédit inscrit sur cet article au BP 2024 s'élève à **20 000 €**. Il comprend un crédit de 12 000 € pour l'entretien des espaces verts.

- **Article 61551 (entretien et réparations sur matériel roulant)** : le crédit inscrit sur cet article (**10 000 €**) est en diminution de -33.33% par rapport à celui de l'année 2023.

- **Article 6156 (maintenance)** : ce crédit englobe l'ensemble des contrats de maintenance nécessaires au fonctionnement administratif du Centre (copieurs, logiciels et serveurs informatiques, téléphonie). Ce crédit, est inscrit à hauteur de **191 490 €** au budget primitif 2024, contre 165 200 € en 2023.



6156 - Maintenance	Objet	Crédits totaux 2023	Crédits 2024
	Portes automatiques	1 000 €	1 000 €
	Vidéosurveillance	2 400 €	2 400 €
	SSI et désenfumage	1 250 €	1 250 €
	Ascenseur	3 600 €	3 600 €
	Portail, barrière et portes de garage	1 900 €	1 900 €
	Rayonnage archives	1 020 €	1 200 €
	Contrôles périodiques	7 300 €	7 550 €
	Génie climatique	10 000 €	10 000 €
Sous-total Bâtiment		28 470 €	28 900 €
	Logiciels métiers	62 010 €	61 600 €
	GIP Informatique	32 600 €	42 600 €
	Copieurs	15 000 €	15 000 €
	Téléphonie, serveurs, internet, sauvegarde	27 120 €	43 390 €
Sous-total Informatique		136 730 €	162 590 €
Total 6156 - Maintenance		165 200 €	191 490 €

- **Article 616 (assurances)** : ce crédit concerne l'ensemble des contrats d'assurance contractés par l'établissement. Il passe de 26 030 € en 2023, à **26 200 €** au BP 2024, soit une augmentation de + **0.65%**.

- **Article 6184 (versements organismes de formation)** : le crédit prévisionnel 2024 de **32 000 €** soit une augmentation de +6.67% par rapport au Budget 2023 (crédit de 30 000€).

- **Article 62261 (Honoraires médicaux et paramédicaux)** : le crédit inscrit sur cet article au BP 2024 s'élève à **75 000 €**. Il est en diminution de **-16.67%** par rapport au Budget 2023.

Cet article intègre une somme de **15 000 €** pour la rémunération des vacances des médecins du Conseil Médical plénier. Cet article prend également en compte une provision de **60 000 €** pour le règlement des honoraires des expertises médicales demandées par le Conseil Médical restreint. Ces expertises sont remboursées au Centre de Gestion par les collectivités.

- **Article 62268 (Autres honoraires, conseils...)** : le crédit porté sur cet article, à hauteur de **51 767 €**, est en diminution de **-13.44 %** par rapport à l'inscription au budget total 2023 (59 807 €). Ce crédit intègre la rémunération des vacances relatives aux concours et examens professionnels dont les épreuves se dérouleront en 2024, soit l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe, le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le concours d'éducateur de jeunes enfants, le concours de gardien brigadier de police municipale et le concours de professeur d'enseignement artistique.



- **Article 6231 (annonces et insertions)** : le crédit proposé sur cet article **s'élève à 8 500 €**. Ce crédit intègre une somme de 2 500 € pour l'insertion annuelle dans l'agenda des Maires ainsi qu'une provision de 6 000 € destinée entre autres à des annonces pour des marchés publics.

- **Article 6234 (réceptions)** : cet article passe de 46 091 € au budget 2023 à **39 149 €** au **budget primitif 2024**, soit une diminution de **-15.06 %**. Le crédit 2024 comprend la somme de 8 649 € pour l'organisation des concours, une provision de 10 000 € pour l'organisation de la CRET ainsi qu'une provision de 16 500 € pour l'organisation des manifestations par le CDG 76 en 2024.

- **Article 6236 (catalogues et imprimés)** : le crédit de **9 500 €** inscrit au budget 2024 est inférieur de **-17.39%** à celui du budget 2023. Ce crédit est destiné à couvrir la réalisation des supports de communication envisagés en 2024 pour l'ensemble des services.

- **Article 6251 (Voyages, déplacements et missions)** : le crédit proposé sur cet article s'élève à **45 900€**, Il est inférieur au crédit du budget 2023 de **-10.35%**.
Les frais de déplacement pour missions prennent en compte les frais de déplacement des archivistes à hauteur de **20 000 €**.

- **Article 6261 (frais d'affranchissement)** : le crédit inscrit à hauteur de **40 000 €** soit une diminution de **-20 %** par rapport au crédit 2023 (50 000 €).

- **Article 6262 (frais de télécommunication)** : le crédit proposé s'élève à **23 950 €**. Il est en baisse de **-40.75%** par rapport au crédit 2023 (40 420 €). Le renouvellement du marché de téléphonie fixe et mobile en 2023 permet une baisse significative pour l'année 2024.

- **Article 6281 (Concours divers (cotisations...))** : cet article comprend, conformément au rapport présenté à cette même séance, une provision correspondant à la cotisation du Centre à la Fédération Nationale des Centres de Gestion, pour un montant de **18 000 €**.

Par ailleurs, est inscrit un crédit de **7 603 €** au titre de la participation financière du Centre de Gestion aux frais de fonctionnement du GIP informatique.

Il est également constitué d'une provision de **45 000 €** afin de faire face, conformément aux conventions nationales ou régionales de mutualisation, aux appels de fonds concernant les concours 2024 organisés par les autres Centres de Gestion.

- **Article 6283 (frais de nettoyage des locaux)** : le crédit inscrit au budget primitif 2024 (**64 260 €**) représente une diminution de **-15.22 %** par rapport au budget total 2023 (75 800€), correspond au montant des contrats passés avec les sociétés de nettoyage des locaux et des vitreries pour le siège du Centre ainsi que pour le local de visite médicale de Dieppe.

- **Article 637 (autres impôts et taxes)** : cet article enregistre les crédits nécessaires à la participation du Centre au Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées (FIPHFP). Cette participation est inscrite pour un montant de **4 200 €** au budget primitif 2024.



➤ **CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL**

Madame UNDERWOOD précise que les charges de personnel sont provisionnées à hauteur de **6 852 323 €**, contre 6 968 749 € en 2023, soit une diminution de -1.67%. Elles représentent **73,74%** des charges de fonctionnement, contre 76,11% en 2023.

• **La rémunération des agents du Centre (personnel du siège) :**

La prévision budgétaire relative à la rémunération des agents du Centre s'établit à **5 742 386 €**, soit une hausse de **+1,73%** par rapport aux prévisions 2023 (BP + DM).

Cette évolution prend en compte :

1. Une prévision, sur l'année 2024, du poids des avancements de grade et des avancements d'échelon (G.V.T.) estimée à 1,0 % : + 55 318 €
2. L'impact en année pleine de l'augmentation au 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point d'indice
3. L'impact en année pleine de l'évolution du régime indemnitaire des encadrants à partir du 01/02/2023
4. L'impact de la revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des grilles de rémunération à compter du 1^{er} janvier 2024
5. Une prévision d'attribution du CIA (Complément indemnitaire annuel) équivalente à celle de 2023, soit 20 000 €
6. Une prévision d'attribution de la Prime de pouvoir d'achat pour un montant de 26 300 € (montant brut + charges sociales)
7. **La situation de certains personnels**, notamment :
 - Le départ à la retraite effectif de la Responsable du service Paie au 31 mars 2024 tandis qu'elle a quitté physiquement ses fonctions (congrés) le 29 novembre 2023. La dépense correspondante est compensée par une réduction de la provision pour compte épargne temps.
 - Des changements d'affectation de certains agents, du fait de départs en mutation ou à la retraite, compensés par de nouveaux recrutements.

Ces différents mouvements représentent globalement un solde net de **+97 467 €**.



Ainsi, l'évolution de la masse salariale des agents du centre peut être résumée ainsi :

	Direction	Pôle Assistance statutaire	Pôle Emploi territorial	Pôle Santé Prévention	Pôle Finances moyens généraux	TOTAL
Masse salariale 2023 (BP+DM)	452 534 €	1 414 964 €	631 269 €	2 257 456 €	888 696 €	5 644 919 €
Evolution rémunérations	+ 14 867 €	- 11 621 €	+ 21 412 €	+ 31 413 €	+ 41 396 €	+ 97 467 €
Masse salariale 2024	467 401 €	1 403 343 €	652 681 €	2 288 869 €	930 092 €	5 742 386 €

- **Les agents intercommunaux :**

Le crédit proposé au budget primitif 2024 s'élève à **41 755 €**, en diminution de -28.72% du fait du départ à la retraite d'un agent depuis le 1^{er} mai 2023.

Equilibre financier du poste « Agents intercommunaux »

	Crédits globaux 2023 BP+DM	BP 2024
Traitements	39 065,00 €	27 846,00 €
Charges	19 512,00 €	13 809,00 €
Total (hors charges de structure)	58 577,00 €	41 755,00 €
Recettes	61 210,00 €	44 000,00 €
Résultat net	+2 633,00 €	+2 245,00 €

- **La rémunération des agents en "missions temporaires" :**

Comme chaque année, Madame UNDERWOOD précise qu'il est difficile d'estimer de manière précise les **charges liées au personnel non titulaire, mis à disposition des autres collectivités au titre du service « Missions temporaires »**. Ces charges pourront faire l'objet d'un réajustement, en dépenses et en recettes, au cours de l'exercice en fonction de l'activité du service.

Le crédit prévisionnel porté au budget primitif 2024 (**900 000 €**) est équivalent aux crédits inscrits au budget primitif 2023.



Equilibre financier du poste « Mission temporaires »

	BP 2023	Crédits globaux 2023 BP+DM	BP 2024
Traitements	633 178,00 €	759 816,00 €	633 356,00 €
Charges	266 822,00 €	320 184,00 €	266 644,00 €
Total (hors charges de structure)	900 000,00 €	1 080 000,00 €	900 000,00 €
Recettes	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	1 010 000,00 € *
Résultat net	+100 000,00 €	+120 000,00 €	+110 000,00 €

**Intégrant l'augmentation tarifaire pour 2024 décidée par le CA le 27 novembre 2023.*

- **La rémunération des agents pris en charge (FMPE) après suppression d'emploi (article 6431) :** le crédit proposé au BP 2024 (hors budget annexe) intègre les mouvements suivants :

Equilibre financier du poste « Agents pris en charge »

	Crédits globaux 2023 BP+DM	BP 2024
Traitements	73 843,00 €	68 900,00 €
Charges	38 339,00 €	35 832,00 €
Total Chapitre 012	112 182,00 €	104 732,00 €
Chapitre 011	500,00 €	500,00 €
Total Dépenses	112 682,00 €	105 232,00 €
Recettes	136 410,00 €	118 500,00 €
Résultat net	+23 728,00 €	+ 13 268,00 €

Madame UNDERWOOD indique que la diminution des crédits par rapport à 2023 provient de l'application chaque année d'une réfaction de 10% aux rémunérations des agents déjà pris en charge.

- **La rémunération des intervenants aux concours, pour un montant total de 63 450 €** (au lieu de 73 071 € en 2023) tenant compte de la nature des concours et examens à organiser en 2024 par rapport à 2023.



➤ **CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Fonctionnement	Crédits totaux 2023	BP 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
65 - Autres charges de gestion courante	548 640 €	914 395 €	365 755 €	+66,67%

Ce chapitre dont le montant global s'élève à **914 395 €**, enregistre une augmentation de +66.67% par rapport au budget total 2023, liée à l'intégration d'une ligne de subvention au profit des communes pour le financement de leurs projets en matière de cybersécurité (Plan France Relance / ANSSI).

Ce chapitre comprend :

- Des crédits à l'article 65818 (Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés) pour les licences informatiques :

65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	Objet	Crédits totaux 2023	Crédits 2024
	Oodrive Boardnox	7 200 €	5 200 €
	Oodrive collaboratif	2 200 €	3 400 €
	Letsignit	1 200 €	1 500 €
	Sauvegarde définitive	5 000 €	1 680 €
	EDR	12 050 €	4 500 €
	Licences office	17 420 €	19 000 €
	NAC	6 000 €	
	GED	6 120 €	6 200 €
	Fortigate+VMWARE+olfeo	2 200 €	9 700 €
	Mail in black	3 300 €	3 400 €
	Data legal drive	8 700 €	8 900 €
	SHI Adobe creative cloud	2 300 €	
	Click	2 600 €	2 600 €
	Convention bilan social		3 300 €
	Signature électronique		3 300 €
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		76 290 €	72 680 €



- Les crédits relatifs aux indemnités versées aux membres du Bureau du Centre de Gestion, à hauteur de 55 000 €.
- Le crédit relatif au remboursement aux collectivités affiliées, des **décharges d'activité syndicale** dont bénéficient réglementairement les organisations syndicales, est inscrit à hauteur de **305 000 €**, montant identique au crédit 2023.
- Une **provision de 23 000 €** au titre de la subvention compensatoire des locaux syndicaux, du fait de la reconduction de la règle de calcul mise en place en 2015, conformément au rapport présenté au cours de cette même séance.
- La subvention versée à l'**Amicale du personnel** est inscrite pour **41 150 €**. Elle est identique à celle de 2023.
- **Une provision de 390 065 euros** est prévue à l'article 657348 - Subventions de fonctionnement aux autres communes.
Il s'agit d'une aide financière versée aux collectivités ayant fait l'acquisition d'outils ou de solutions entrant dans le cadre du programme France Relance pour la Cybersécurité. Une recette identique est inscrite au compte 747888 – Autres.

➤ **CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Fonctionnement	Crédits 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
6811 Dotation aux amortissements	251 131 €	214 687 €	36 445 €	-14,51%
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	50 000 €	50 000 €	- €	+0,00%

- Article 6811 (Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) :
Le montant des amortissements se répartit selon le tableau ci-dessous :



Amortissements	Crédits totaux 2023	Crédits 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
Licences	67 522,19 €	73 024,80 €	+5 502,6 €	+8,15%
Installations générales, agencements et aménagements	5 558,85 €	5 558,87 €	+0,0 €	+0,00%
Matériel de transport	49 374,84 €	45 133,65 €	-4 241,2 €	-8,59%
Matériel de bureau et matériel informatique	92 777,67 €	56 409,15 €	-36 368,5 €	-39,20%
Mobilier	26 183,40 €	28 001,73 €	+1 818,3 €	+6,94%
Autres immobilisations corporelles	9 714,54 €	6 558,54 €	-3 156,0 €	-32,49%
Total Amortissements	251 131,49 €	214 686,74 €	-36 444,8 €	-14,51%

- Article 6815 (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) :

Un crédit de 50 000 € est inscrit à ce compte, afin de provisionner le coût des jours de congés non pris par les agents et déposés sur leur compte épargne temps en 2024.

B/ RECETTES

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **8 810 039 €** contre 8 375 005 € au Budget 2023, soit une augmentation de **+5.19 %**.

Fonctionnement	Crédits totaux 2023	BP 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
013 - Atténuations de charges	20 000 €	10 000 €	-10 000 €	-50,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 855 360 €	8 034 127 €	+178 767 €	+2,28%
74 - Dotations et participations	220 528 €	541 935 €	+321 407 €	+145,74%
75 - Autres produits de gestion courante	228 200 €	173 000 €	-55 200 €	-24,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 917 €	50 977 €	+60 €	+0,12%
Total	8 375 005 €	8 810 039 €	+435 034 €	+5,19%



➤ CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES

Fonctionnement	Crédits totaux 2023	BP 2024	Ecart BP2024/Budget 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
013 - Atténuations de charges	20 000 €	10 000 €	-10 000 €	-50,00%

Ce chapitre ressort au BP 2024 à **10 000 €** contre 20 000 € au Budget 2023, soit une diminution de **-50.00 %**. Il comprend les recettes suivantes :

- **Article 6479 (Remboursements sur rémunérations du personnel)** : Le crédit de **10 000 €** porté sur cet article correspond au remboursement d'indemnités journalières concernant les agents du Centre de Gestion.

➤ CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES

Recettes chapitre 70	Crédits 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/Crédits 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
Cotisations	2 527 650 €	2 846 000 €	+318 350 €	+12,59%
Recettes des services	5 327 710 €	5 188 127 €	-139 583 €	-2,62%
70 - Produits des services	7 855 360 €	8 034 127 €	+178 767 €	+2,28%

Ce chapitre ressort, au BP 2024, à **8 034 127 €**, contre 7 855 360 € au Budget 2023, soit une progression de **+2.28%**.

Ce chapitre représente **91.19%** des recettes de fonctionnement, contre 93.80 % en 2023 et 94.30 % en 2021.

Il inclut notamment **les cotisations (obligatoire et additionnelle) versées par les collectivités affiliées au Centre de Gestion (articles 7068811, 706882 et 706883)** qui sont inscrites, à hauteur de **2 846 000€**, soit une augmentation de +12.59% pour tenir compte de la nouvelle cotisation versée par les collectivités non affiliées souscrivant au bloc insécable.



- **Cotisations**

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires présenté en Conseil d'Administration du 27 janvier 2024, le taux global de cotisation est fixé à 0,68 % pour l'année 2024 pour les collectivités affiliées, soit 0,63% de cotisation obligatoire et 0,05% de cotisation additionnelle.

- **Article 706881 (Cotisations obligatoires)** : La recette attendue est inscrite pour un montant de 2 470 000 €, soit une augmentation de +5.84% par rapport au budget 2023 (2 333 650 €) pour tenir compte de la hausse de la cotisation obligatoire qui passe de 0,60% à 0,63% au 1^{er} janvier 2024.

- **Article 706882 (Cotisations additionnelles)** : Une recette de 196 000 € est inscrite soit une augmentation de +1,03% par rapport au budget 2023 (194 000€).

Article 706883 (Cotisations des organismes non affiliés) : Une recette de 180 000 € est inscrite pour la cotisation versée par les collectivités non-affiliées au titre de leur adhésion au bloc insécable des missions.

- **Les autres recettes des services**

Les autres recettes des services, issues de conventions ou de facturations sur la base des tarifs 2024, sont estimées à **5 188 127 €**, contre 5 327 710 € inscrites au budget 2023.

- **Article 70878 (Remboursement de frais par des tiers)** : une recette prévisionnelle de **268 727 €** est inscrite au BP 2024. Au budget 2023, elle s'élevait à 260 900 €. Cette inscription correspond à quatre types de recettes :

- ✓ Une recette de 23 748 € est inscrite à ce titre pour l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe organisé en convention avec le CDG27.
- ✓ Une recette de 38 804 € est inscrite à ce titre pour le concours de Brigadier de police municipale organisé en convention avec les CDG normands.
- ✓ L'imputation au budget annexe « OPERATIONS CONCOURS INTER-REGIONALES » du coût d'organisation des concours de Cat. A et B financés par la dotation du CNFPT (concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, concours d'éducateur de jeunes enfants), pour un montant de 142 308 €.
- ✓ La prévision inclut également une recette de 63 867 € à percevoir auprès du SIC (Service Interrégional des concours) pour la participation à l'organisation du concours de professeur d'enseignement artistique.

- **Article 706884 (Produit au titre de la gestion du contrat d'assurance groupe)** : la recette au titre de la gestion du contrat d'assurances-groupe est inscrite au budget primitif à hauteur d'un montant prévisionnel de **290 000 €**, soit +3.57% par rapport à celle du Budget 2023.

- **Article 706888 (Autres)** : le crédit inscrit sur cet article s'élève à **3 302 400 €**, contre 3 264 600 € au Budget 2023, soit une augmentation de **+ 1.16 %**.



	Crédits 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/Crédits 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
Mission Conseil en organisation	87 000 €	57 600 €	-29 400 €	-33,79%
Mission "Délégué à la protection des données"	41 000 €	43 300 €	+2 300 €	+5,61%
Conventionnement C.N.R.A.C.L.	15 000 €	20 000 €	+5 000 €	+33,33%
Missions assistance précontentieux et contentieux	34 700 €	5 000 €	-29 700 €	-85,59%
Prévention des risques professionnels (D.U.)	30 000 €	50 000 €	+20 000 €	+66,67%
Conseil médical plénier – inclus dans le bloc insécable	65 000 €	0 €	-65 000 €	-100,00%
Conseil médical restreint - inclus dans le bloc insécable	80 000 €	0 €	-80 000 €	-100,00%
Conseil médicale restreint : expertises	75 000 €	60 000 €	-15 000 €	-20,00%
Contrat "Protection sociale"	8 900 €	4 000 €	-4 900 €	-55,06%
Assistance au recrutement	5 000 €	5 000 €	+0 €	+0,00%
Accompagnement individuel et évaluation R.P.S.	5 000 €	15 000 €	+10 000 €	+200,00%
Prestation globale	2 539 400 €	2 750 000 €	+210 600 €	+8,29%
Bilans + vaccination	5 000 €	5 000 €	+0 €	+0,00%
Mission d'inspection	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100,00%
Expertise en ergonomie	5 000 €	5 300 €	+300 €	+6,00%
Expertise hygiène et sécurité	3 000 €	5 000 €	+2 000 €	+66,67%
Missions "Paies externes"	155 000 €	167 000 €	+12 000 €	+7,74%
Missions assurance chômage	20 000 €	20 000 €	+0 €	+0,00%
Partenariat FIPHFP	85 000 €	85 000 €	+0 €	+0,00%
Comptabilité	3 600 €	5 200 €	+1 600 €	+44,44%
Total	3 264 600 €	3 302 400 €	+37 800 €	+1,16%

Pour 2024, Madame UNDERWOOD précise que les recettes liées à la **prestation globale de santé/prévention** sont estimées à hauteur de **2 750 000 €**, en augmentation de **+8.29 %** par rapport au crédit prévisionnel du Budget 2023 (2 539 400 €). Cette progression tient compte de la hausse des tarifs de 5.83% et de la facturation pour les visites non honorées



Cette recette représente **34.23 %** du chapitre 70 « Produits des services ».

Madame UNDERWOOD indique que la prévision budgétaire 2024 a été établie sur la base des effectifs déclarés par les collectivités pour la facturation 2024.

L'article **706888**, enregistre également les recettes suivantes :

- La recette de **60 000 €** inscrite au titre du secrétariat du Conseil Médical restreint, correspond au remboursement par les collectivités affiliées et non affiliées, des frais correspondants aux expertises médicales réalisées par des médecins agréés. Un crédit d'un montant équivalent est porté en dépenses.
- La recette du partenariat FIPHP est inscrite pour un montant de **85 000 €** au titre de la convention 2023-2024.

La répartition de l'article **70848 (Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes)** dont le montant s'établit à **1 281 210 €**, contre 1 295 000 € au Budget 2023, se décompose de la manière suivante :

70848 - Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	Crédits 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/Crédits 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
Archives	220 000 €	233 000 €	+13 000 €	+5,91%
Missions Temporaires	1 200 000 €	1 010 000 €	-190 000 €	-15,83%
Intercommunaux	61 210 €	44 000 €	-17 210 €	-28,12%
Total	1 481 210 €	1 287 000 €	-194 210 €	-13,11%

Les crédits inscrits correspondent aux recettes escomptées proportionnellement aux dépenses inscrites au chapitre 012.

- **Article 708773 (Remboursement de frais coût lauréat)** : Le crédit inscrit au budget primitif 2024 s'élève, à titre prévisionnel, à **40 000 €**. Il est identique au Budget 2023. Cette recette, qui correspond à la facturation des coûts « lauréats » pour les agents recrutés par les collectivités non affiliées, est très variable en fonction des cycles de recrutement et des types de concours.

Le tableau ci-dessous récapitule, par Pôle, les recettes du chapitre 70 inscrites au budget primitif 2024.



	Crédits 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/Crédits 2023	
			Ecart en euros	Ecart en %
Cotisations	2 527 650 €	2 846 000 €	+318 350 €	+12,59%
Sous total cotisations	2 527 650 €	2 846 000 €	+318 350 €	+12,59%
Direction	128 000 €	100 900 €	-27 100 €	-21,17%
Assistance statutaire	579 600 €	379 000 €	-200 600 €	-34,61%
Emploi (hors concours)	130 000 €	130 000 €	+0 €	+0,00%
Concours	260 900 €	268 727 €	+7 827 €	+3,00%
Santé - Prévention	2 589 400 €	2 830 300 €	+240 900 €	+9,30%
Finances Moyens généraux	378 600 €	425 200 €	+46 600 €	+12,31%
Missions temporaires	1 200 000 €	1 010 000 €	-190 000 €	-15,83%
Intercommunaux	61 210 €	44 000 €	-17 210 €	-28,12%
Recettes des services	5 327 710 €	5 188 127 €	-139 583 €	-2,62%
70 - Produits des services	7 855 360 €	8 034 127 €	+178 767 €	+2,28%

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Ce chapitre enregistre :

- ✓ D'une part la participation financière des collectivités ayant supprimé des emplois au financement de la rémunération par le Centre de Gestion des agents pris en charge. Cette recette est estimée au budget primitif 2024 à **119 185 €**.
- ✓ D'autre part des subventions à hauteur **422 065 €**,
 - l'une de 390 065 € versée par FRANCE RELANCE, via le CDG14, servira au financement des subventions aux collectivités ayant fait l'acquisition d'outils ou de solutions entrant dans le cadre du programme France Relance pour la Cybersécurité. Une dépense identique est inscrite au compte 657348 – Autres.
 - l'autre de 32 000 € versée par la Région Normandie au titre de la formation de « secrétaire générale de mairie » organisée par le CDG 76.

➤ **CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante**

Conformément à l'article 14 de la « Convention Cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale » adoptée le 25 septembre 2023, le solde du financement de l'organisation des concours 2021 de catégories A et B a vocation à être réparti entre les 5 centres de gestion normands. La part revenant au CDG 76 s'élevant à **117 000 €**, la recette correspondante est inscrite au BP 2024, à l'article 75888 - Autres produits divers de gestion courante.



Madame UNDERWOOD précise qu'est également inscrite à cet article le remboursement la quote-part du reversement de l'excédent du budget annexe « Gestion FMPE de catégorie A » pour l'organisation de la CRET, à hauteur de 56 000 €.

Madame UNDERWOOD indique que les recettes inscrites au budget primitif 2024 ne couvrant pas totalement les dépenses, l'équilibre du budget est assuré par la reprise partielle de l'excédent cumulé à hauteur de 483 110.66 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** est proposée avec un excédent de **84 541,66 €**.

Les recettes de l'exercice 2024 s'élèvent à **290 418.74 €** tandis que les dépenses 2024 sont inscrites pour un montant total de **205 877.08 €**.

Les **recettes d'investissement** comprennent :

- L'amortissement des immobilisations pour un montant de **214 686.74 €**, contre 251 131.49 € en 2023,
- La recette liée au Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements 2022 pour un montant de **25 732 €**, contre 26 738 € en 2023.
- La dotation à la provision pour CET pour un montant de 50 000 €.

Les **dépenses d'investissement** envisagées pour un montant global de **205 877.08 €**, concernent principalement :

- Divers aménagements et travaux
 - 14 000 € pour l'installation de stores dans la coursive
 - 6 500 € pour aménager deux locaux de visites médicales
 - 6 000 € pour permettre des aménagements complémentaires
 - 9 400 € pour le remplacement des batteries des onduleurs
 - 10 000 € pour l'entretien du système de chauffage (poste P3 du contrat de chauffage).
- L'acquisition de 2 véhicules électriques (70 000 €) dans le cadre du renouvellement régulier de la flotte automobile.
- L'acquisition de matériels ou de licences informatiques (20 000 €) pour effectuer des remplacements ou des compléments de matériels et logiciels.
- Un crédit d'étude de 4 000 € pour engager les études préparatoires à la réalisation de la voirie complémentaire dans le cadre de l'opération de rapprochement avec le SDE 76.



- L'acquisition de matériel médical, mobilier et autre matériel complémentaire, pour un montant de 12 000 €.

Tels sont les éléments prévisionnels qui caractérisent ce projet de budget primitif 2024 et qui s'inscrivent, globalement, dans le cadre des orientations budgétaires qui vous ont été présentées lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2023. Madame UNDERWOOD précise que ce projet de budget repose sur un taux de cotisation global à 0,68% pour l'année 2024, dont 0,63% de cotisation obligatoire et 0,05% de cotisation additionnelle.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal 2024 du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



